

Fin d'ETEBAC : attention au goulet d'étranglement

Arnaud Bruneton, Directeur BU Entreprise

La mise en place des moyens de paiement SEPA1 est un sujet d'actualité. Il est toutefois évoqué depuis trois ans déjà et semble dorénavant être une constante. L'actualité des moyens de paiement ne se limite cependant pas à SEPA ; simplement, les autres sujets ne bénéficient pas d'une aussi grande attention. Et pour preuve, la date d'arrêt du protocole ETEBAC2 est connue, les solutions de remplacement sont en place et tant les éditeurs que les banques sont prêts, mais le dossier ne connaît pas le succès attendu. Quels sont les enjeux et surtout les risques de ce non-succès ?

Les enjeux de la migration à SEPA

Le projet SEPA a été présenté dès le début comme une opportunité fonctionnelle pour les entreprises, une ouverture des marchés commerciaux par l'utilisation de moyens de paiement identiques d'un pays à l'autre, un meilleur suivi et un rapprochement facilité des paiements avec l'utilisation de zones plus grandes (140 caractères pour le libellé et 35 caractères pour la référence), etc. Dans ce cadre, la migration vers les nouveaux moyens de paiement est l'occasion de mener plusieurs réflexions et travaux au sein des entreprises, parmi lesquels :

- L'organisation et la centralisation des flux, la concentration des comptes, etc.,
- La mise en place d'une centrale des paiements ou d'un centre de services partagés sur les paiements et/ou la trésorerie,
- La mise à jour des référentiels de comptes pour gérer le BIC et l'IBAN,
- La gestion des fichiers d'ordres de virements ou de prélèvements au format XML,
- La sécurité des ordres transmis aux banques.

Ces sujets sont complexes, nécessitent une réflexion approfondie et engagent un nombre important de services dans l'entreprise : les différents services émetteurs de paiements (comptabilité, paie et trésorerie), l'informatique, le juridique et la direction générale, sans parler du budget nécessaire. Ces travaux sont consommateurs de temps, que ce soit pour l'analyse de l'existant, l'étude des possibilités du SEPA, la prise de décisions ou leur mise en place.

A ce jour, peu d'entreprises ont démarré un projet de fond lié à SEPA, sans doute parce que beaucoup y voient un sujet concernant uniquement le service trésorerie ou le service informatique. Compte tenu de l'intérêt de cette migration pour l'ensemble de l'entreprise, il est pourtant grand temps de lancer la réflexion car des échéances importantes approchent.

¹ SEPA : Single Euro Payments Area, zone unique de paiements en euro, qui porte sur le virement (SEPA Credit Transfer ou SCT), le prélèvement (SEPA Direct Debit, ou SDD, Core ou B2B) et sur la carte bancaire (SEPA Card Framework ou SCF)

² ETEBAC : Echange TELématique BANques-Clients

Deux calendriers imbriqués

Migration vers les moyens de paiement SEPA

La migration des entreprises à SEPA (au sens large : entreprises, assurances, sociétés de gestion, administrations, sphère publique, etc.) est cadrée par le calendrier défini par l'EPC³. Initialement prévue sur une période transitoire de trois ans pour chaque moyen de paiement, la migration devait se terminer début 2011. Or plus de deux ans et demi après la mise en place du virement SEPA (SCT), moins de 2 % des transactions en France respectent les règles édictées par l'EPC (9 % au niveau européen). Le chemin est donc encore long avant la disparition des ordres de virement aux formats actuels. Par ailleurs, la France a fait le choix de reporter d'un an l'entrée en vigueur du prélèvement SEPA (SDD) initialement prévue pour le 1^{er} novembre 2009⁴.

En raison de la lente montée en puissance des moyens de paiement SEPA, la Commission européenne a interrogé les acteurs des paiements sur l'opportunité d'instaurer une date butoir de migration. Dans sa réponse en août 2009, le Comité National a indiqué qu'il était favorable à la fixation d'une telle date, dans le but de stimuler la migration vers SEPA, à condition de distinguer les dates par instrument (fin 2011 pour le virement, fin 2012 pour le prélèvement). Récemment, l'AFTE⁵ a indiqué ses préférences pour les dates butoirs : premier trimestre 2012 pour le SCT et quatrième trimestre 2013 pour le SDD. Ce sujet n'est donc pas encore tranché et rien ne permet aujourd'hui de savoir quand il le sera. Les dates butoirs modifient l'esprit initial du SEPA : le volontarisme et la responsabilisation cèdent la place à la voie réglementaire pour assurer une période de migration de durée raisonnable.

Dans l'ordre des priorités de la migration à SEPA, ces dates butoirs n'occupent cependant pas la première place. Avant d'envisager l'utilisation des moyens de paiement SEPA, il convient de traiter au préalable et en urgence le dossier du canal de communication bancaire.

Arrêt du protocole ETEBAC

La migration aux moyens de paiement SEPA induit l'utilisation de formats de fichiers prévus par l'EPC (formats XML), qui ont la particularité d'être de longueur variable. Or, le protocole le plus utilisé par les entreprises françaises est aussi le seul à ne pas pouvoir transporter ces formats. Plus de 90 000 d'entre elles ont recours à ETEBAC, dans ses deux versions, 3 et 5. Par conséquent, en plus de la migration à SEPA, tous ces utilisateurs doivent également inclure un chantier sur leur protocole de communication.

³ EPC : European Payments Council, Conseil européen des paiements, qui fixe les règles d'utilisation et de fonctionnement des moyens de paiement SEPA

⁴ Contrairement aux autres pays européens, le SDD sera mis à la disposition des entreprises françaises à compter du 1^{er} novembre 2010. Le choix de la France a été justifié par le règlement européen 924-2009 qui impose aux banques d'être « atteignables » dans le cadre de SEPA pour les prélèvements d'ici le 1^{er} novembre 2010

⁵ AFTE : Association Française des Trésoriers d'Entreprises

Ce changement technique aurait pu être géré parallèlement au projet SEPA, mais une autre contrainte, plus proche, lui donne la priorité. Orange Business Services, qui gère le réseau X25 assurant le fonctionnement du protocole ETEBAC, a annoncé l'arrêt du service au 30 septembre 2011⁶. Non seulement la migration à SEPA est plus lourde pour les 90 000 entreprises, mais les délais sont réduits. A ce jour, peu d'entreprises, presque exclusivement des grands groupes, ont déjà choisi et mis en place leur nouveau canal de communication.

Par anticipation, le CFONB⁷ avait déjà étudié fin 2008 les solutions possibles de remplacement et avait recommandé dès lors l'utilisation de SWIFTNet ou EBICS :

- SWIFTNet est opérationnel pour les entreprises depuis plusieurs années. Au fil du temps, plusieurs types de connexions au réseau SWIFT ont été mises en place pour répondre aux besoins d'entreprises de différentes tailles ;
- La première version d'EBICS (EBICS T pour Transport, équivalent d'ETEBAC 3) est commercialisée en France depuis quelques mois. La seconde version, EBICS TS (pour Transport et Signature, équivalent d'ETEBAC 5) sera proposée à l'automne 2010.

Les risques de la période de transition

La migration aux moyens de paiement SEPA et le changement de protocole de communication bancaire sont des chantiers lourds. L'imbrication des deux calendriers conduit à prioriser les évolutions : la dimension technique l'emporte sur la dimension fonctionnelle.

L'échéance fixée par la fin du fonctionnement du protocole ETEBAC constitue un risque. Dans l'hypothèse où les entreprises commenceraient à migrer massivement dès maintenant, cela représenterait plus de 300 migrations par jour. Ce mouvement n'étant pas lancé, le nombre de migrations quotidiennes continuera d'augmenter au fil du temps. Les limites de capacité de réponse des éditeurs et des banquiers pourraient alors être atteintes créant un goulet d'étranglement et donc une situation à risque.

Les entreprises qui migrent maintenant peuvent s'accorder du temps pour penser et adapter certains choix. Elles peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un niveau de service élevé aussi bien des éditeurs que des banques. Ces derniers ont en effet des équipes à la disposition de leurs clients pour envisager les différents scénarios possibles et pour mettre en place la solution et la tester, avant de l'utiliser en production.

Dans bien des cas, la valeur ajoutée de leur offre repose sur cet accompagnement.

Un tout autre scénario attend les entreprises qui tardent à changer de protocole. Elles devront certainement accepter une migration à minima, repoussant de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois la mise en place de la nouvelle communication bancaire adéquate. Ni les banques ni les éditeurs ne pourront leur fournir un accompagnement personnalisé, par manque de disponibilité des équipes. Cette situation aboutit à un risque : la plupart des entreprises vont migrer à iso-périmètre et iso-fonctionnalités et reporter les évolutions fonctionnelles sine die, à commencer par l'utilisation des formats XML. Dans ces conditions, quand les bénéfices attendus du SEPA se feront-ils sentir ? Il faudra encore attendre pour pouvoir les constater effectivement.

⁶ Cf. l'article paru dans la Lettre OTC Conseil en juin 2009 : « ETEBAC est mort ! Vive... EBICS ? SWIFTNet ? Internet bancaire ? »

⁷ CFONB : Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires

Au pire, il est envisageable que des entreprises ne puissent pas faire évoluer leur communication bancaire à temps. L'impossibilité des banques et des éditeurs de répondre au volume de la demande au cours des dernières semaines du fonctionnement d'ETEBAC représente un risque énorme. Malgré des délais réduits, ces changements s'accompagnent inévitablement de tests consommateurs de temps.

Des solutions de contournement sont cependant possibles. Toutes les banques proposent des services complets sur leur portail Internet. Ce dernier est régulièrement étudié par les clients dans le cadre d'appels d'offres, au titre de solution de secours. La plupart des portails acceptent dorénavant des formats standards et non plus propriétaires. L'offre est aujourd'hui très complète par rapport à la nature des échanges réalisés par les entreprises avec leur banque et la communication peut dans certains cas se faire tant à l'initiative des clients que de la banque. Cette solution présente malgré tout l'inconvénient d'exiger de multiplier les connexions (une par banque). Les autres contraintes sont la validation de la sécurité des échanges par le service informatique, la validation des contrats par le service juridique, la mise à disposition de la solution pour tous les services émetteurs de paiement, la gestion des habilitations, etc. Le portail internet des banques est donc une solution de contournement, mais n'est peut-être pas dimensionné pour gérer tous les cas.

L'arrêt d'ETEBAC dans moins de 12 mois crée une situation d'urgence. Il est indispensable que les entreprises se penchent dès maintenant sur les alternatives à ce protocole. Il est urgent d'étudier les solutions proposées par les banques et par les éditeurs de logiciels en place (montée de version, changement de logiciel,...), au travers de leurs offres sur SWIFTNet, sur EBICS ou sur leur portail Internet. Il est urgent d'agir afin d'éviter le goulet d'étranglement au cours des derniers mois du fonctionnement d'ETEBAC, voire de créer des risques opérationnels dans les entreprises trop en retard.

Le scénario décrit est volontairement pessimiste. Espérons que le bilan réalisé à l'issue de cette période de transition sera bien plus positif ! •